



Traité Avoda Zara

Michna 4 - Chapitre 4

עובדת זרה של נוצרי, אסורה מיד; ושל ישראל, משתייעבד.
והנוצרי מבטל עבודת זרה שלו, ושל חברו; וישראל אינו מבטל
עובדת זרה של נוצרי. המבטל עבודת זרה, ביטל משמשה;
ביטל משמשה משמשה מבוטלן, והיא אסורה.

L'idole d'un idolâtre devient tout de suite d'un usage interdit, et celle faite d'un israélite qu'une fois objet de culte. Un idolâtre peut désacraliser son idole et celle de son compagnon (de façon à rendre son usage permis), mais un israélite ne peut pas effectuer l'annulation d'une idole érigée par un idolâtre. Celui qui annule une idole annule aussi ce qui sert [d'accessoire] à l'idole. Mais si on annule ce qui lui sert [d'accessoire], les ustensiles sont permis tandis que l'idole reste interdite.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions